



Association
Vaudoise
de Bowling



Ligue Printemps 2019

REGLEMENT

Le Bowland de Lausanne-Vidy organisent une ligue Equipe Solo (individuel avec remplaçant) en collaboration avec l'Association Vaudoise de Bowling. Cette ligue est réservée aux joueurs (ses) possédant une licence pour la saison 2018-2019.

Elle débutera le : mardi 12 mars 2019. Elle commence tous les mardis à 19h20

Date des matchs:

12 mars 2019 match 1

19 mars 2019 match 2

26 mars 2019 match 3

2 avril 2019 match 4

30 avril 2019 match 5

7 mai 2019 Finale partie 1 à 6

14 mai 2019 Finale partie 7 à 11

Le nombre d'inscriptions est de 24 Equipes Solo.

DEROULEMENT DES JEUX

4 groupes d'équipe solo se feront sur tirage au sort. Donc 4 groupes de 6 équipes.

Chaque équipe solo, rencontre chacune des autres équipe dans son groupe, dans un match de 6 parties.

La bonification: est de 3 points par partie gagnée et 2 point pour le total de 6 parties.

Des points seront attribué par soirée, le classement sera établie par quille abattue avec handicap par groupe : le 1^{er} aura 8 points, 2^{ème} 6 points, 3^{ème} 4 points, etc..

En cas d'égalité, ces points sont divisés par deux.

Durant le match aucun changement de joueur et d'ordre de jeux sera toléré.

A la fin des 5 matchs, les 3 meilleures équipes de chaque groupe seront qualifiées pour la finale le 7 mai 2019

Finale : les 12 équipes solo feront une petersen de 11 parties et la bonification sera de 3 points par match gagné. L'équipe solo gagnante sera celle qui aura le plus de point à l'issu des 11 match.

HANDICAPS

L'handicap sera basé sur la table de Suisse Bowling au 31.12.2018. Pour les joueurs (ses) qui n'ont pas de moyenne officiel le handicap sera calculé sur les 6 premières parties

RESULTATS

Toutes contestations sur les résultats après un match, doivent être formulées à l'organisation au plus tard avant le début du match suivant.

ABSENCES

Un joueur (se) absent et non remplacé, aura un Blind de 160 par partie sans handicap.

Un joueur (se) arrivant sur les pistes alors que la partie est commencée ne peut débiter qu'à la partie suivante.

REMPACANTS

Il peut y avoir qu'1 remplaçant dans une équipe solo. Aucun changement sera autorisé durant un match de 6 parties et durant la finale (la journée).

Un remplaçant peut remplacer que dans une équipe solo.

TENUE

Le règlement officiel de Swiss Bowling et en vigueur.

Il est interdit de fumer, de vapoter et de consommer des boissons alcoolisées durant toute la phase de jeu.

PROTETS

Ils doivent être déposés par l'équipe solo et par écrit, 48 heures au plus tard après le match concerné, avec un dépôt de 50, -- fr. qui sera remboursé en cas de gain de cause. Ces cas seront soumis à l'organisation et au comité A. V. B.

INSCRIPTIONS

Il faut un minimum de 12 équipes solo pour que la ligue ait lieu. (la planche de prix sera recalculé si besoin)
Délai d'inscription le **9 mars 2019**

Les inscriptions sont à remettre à : Drew Gamage drew.gamage@bluewin.ch

FINANCEMENT

La finance d'indiction pour l'équipe solo est de CHF 10.—payable le 1^{er} soir.
La participation par soir et par joueur est de CHF 30.—parties comprises.

Planche de prix basé sur 24 équipes solo

1 ^{er}	CHF 190.--	7 ^{ème}	CHF 70.--
2 ^{ème}	CHF 140.—	8 ^{ème}	CHF 60.--
3 ^{ème}	CHF 110.—	9 ^{ème}	CHF 50.--
4 ^{ème}	CHF 100.—	10 ^{ème}	CHF 50.--
5 ^{ème}	CHF 90.—	11 ^{ème}	CHF 40.--
6 ^{ème}	CHF 80.--	12 ^{ème}	CHF 40.--

La planche de prix sera recalculé par rapport au nombre de joueur effectif

Toutes dispositions non prévues par ce règlement seront débattues par les organisateurs de la ligue et le comité A.V.B.

Organisation

Président A. V. B.

LAUSANNE : le 11février 2019

Team United

Xavier Ecoffey